BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2019

MITTERSHEIM



SOMMAIRE

Mot du maire....4
Délibérations....5
Nos associations....25
Arts et Métiers....25
Sapeurs Pompiers....26
Union Nationale des Combattants....28
Donneurs de Sang Bénévoles....29
Yachting Club de Nancy....30
Union Sportive de Mittersheim....34
MITT'HIM....36
Tous pour Nathan....37
Team Mitt....38
Manifestations 2019....40
Nouveautés....42
En cours d'année....44
Vie scolaire....53
Vie au village....54
Info ComCom....57
Projet : aménage de la zone de loisirs....60
Numéros et adresses utiles....64

Photo de couverture (TD) : Le port et sa capitainerie.

MOT DU MAIRE



Mesdames, messieurs, chers concitoyens,

Les préparatifs de fin d'année nous projettent déjà dans le futur, mais il faut prendre aussi un peu de temps pour faire une rétrospective sur cette année 2018, et préparer le bulletin municipal.

Enfin, la fibre est là. C'était une de nos propositions lors de notre élection en 2014, et surtout une de vos demandes, et nous avons réussi. Bien sûr, certains diront que tout le monde allait l'avoir, mais notre insistance et notre travail nous a permis d'être la première plateforme à en bénéficier sur la communauté de commune de Sarrebourg Moselle Sud et la 2ème du département.

Mais nous n'avons pas le temps de nous reposer sur nos lauriers, un des plus grands projets de notre mandat et certainement un des plus grands projets de notre commune va débuter cette année.

En effet, le lancement de la rénovation de la zone de loisirs va commencer en 2019, les appels d'offres seront lancées début janvier, et les travaux devraient commencer d'ici fin du 1er trimestre. Nous allons consacrer quelques pages de ce bulletin pour vous dévoiler ce projet.

Il va s'étendre sur plusieurs années, et permettra ainsi de relancer notre complexe touristique. Cela fait déjà plusieurs années que notre site de Mittersheim renoue avec la clientèle touristique grâce au travail de nos équipes sur le camping, le port et le CNS (Centre Nature et Sport).

Notre village commence à retrouver sa place en tant qu'acteur indéniable du tourisme dans le sud mosellan, et voire plus loin. Je me permets de vous rappeler que nous avons reçu en avril dernier la 1ère session internationale de collaboration entre la protection civile française et la Technisches Hilfswerk allemande, que nous accueillons maintenant des écoles luxembourgeoises au CNS. La rénovation du camping devra nous permettre encore de dynamiser cette évolution, et assurer à notre village la pérennisation de son activité économique pour les commerces et les habitants.

Un grand merci aux différentes associations du village, pour leur aide à dynamiser la vie locale et nous faire connaitre grâce aux manifestations et fêtes durant l'année (vous retrouverez quelques photos de ces moments de partage). N'oublions pas le travail des conseillers et conseillères municipaux et leurs conjoint(e)s pour la mise en beauté de notre village par de nouvelles décorations de nos places tout au long de l'année.

Le conseil municipal a encore de nombreux projets, mais les temps actuels sont de plus en plus durs du point de vue économique (comme pour vous), les dotations de l'état sont toujours en baisse pour notre commune, malgré les promesses de notre président, et sans l'aide du pacte fiscale et financier de solidarité mis en place par la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, nous aurions perdu encore cette année + de 17 000 € de dotations de l'état. Depuis le début de mandat, la dotation de l'état a baissée de 48 576 euros, soit sur la durée un manque de 99 997 euros si la dotation aurait été constante.

Mais nous ne baissons pas les bras, le conseil municipal et moi-même avons toujours la même motivation à vous servir et à développer notre superbe village.

A vous tous, je vous souhaite, en mon nom et en celui des adjoints et des conseillers, une année 2019 pleine de partage, de bonheur et de santé, et je vous remercie pour le bon accueil que vous avez réservé aux deux personnes ayant effectué le recensement.

Votre maire,
HUBER Jean Luc

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MITTERSHEIM
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

Tél. 03 87 07 67 04
Fax. 03 87 07 51 22
E-mail : mittersheim@wanadoo.fr

DELIBERATIONS

Séance C.M. du 24 janvier 2018

Etaient présents : Mmes FIXARIS A., LUTZ M., BERG C., KALK M., KLEIN N., M AUBERT R., KILLIAN T., HUBER S., ROMER J., DALANJI T., Mmes SCHNEIDER G., KREMEUR V

Etaient absents- excusés : M. HERMANN B. (pouvoir à Mme FIXARIS)
Etaient absents : Mme GRIBLING C.

Dcm : 2018-01-001

Objet **: Transfert de la compétence PLU à la CCSMS**

Considérant que les communes de la CCSMS avaient délibérer en nombre suffisant avant le 27 mars 2017 suite à la fusion pour s'opposer au transfert du PLU et que le bureau de la Communauté de communes réuni le 7 décembre 2017 s'est positionné pour acter le non transfert du PLU suite à la révision des statuts de la CCSMS en estimant que celui-ci est prématuré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence documents d'urbanisme : plan local d'urbanisme, carte communale et tous autres documents d'urbanisme en tenant lieu

Dcm : 2018-01-002

Objet **: Budget assainissement : transfert des résultats à la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer le PV de mise à disposition des biens à titre gracieux
- décide de transférer le déficit de la section de fonctionnement dans sa totalité à savoir - 2 329.36€
- décide de transférer l'excédent d'investissement dans sa totalité à savoir + 85 335.26 €
- autorise le maire à signer la convention relative à la reprise des résultats du budget « assainissement »
- dit que le transfert s'effectue par l'émission d'un titre pour l'excédent de fonctionnement de 2 329.36 € et d'un mandat de 85 335.26 €
- demande à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud de prendre en charge les dépenses obligatoires futures de la commune liées aux anciennes facturations de la redevance d'assainissement sur présentation d'un justificatif.

Dcm : 2018-01-003

Objet : **Règlement de la salle des fêtes, salle du dôme**

Le maire propose au conseil municipal de mettre en place une règlementation (règlement, état des lieux et contrat de location) des salles municipales afin de cadrer les locations et surtout garder dans un état correct les salles. De plus une mise à jour des tarifs de location, et des tarifs de casse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité les annexes citées ci-dessus.

Dcm : 2018-01-004

Objet : **Suppression et création poste adjoint administratif (secrétariat, accueil)**

Le Maire informe le conseil municipal :

Compte tenu de la mutation de Mme KIMMEL Sarah adjoint administratif principal de 2^{e} classe, le poste étant vacant, il convient d'en profiter pour modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal 2e classe créé initialement à temps non complet par délibération du 30/10/2014 et par délibération de reclassement au 4/4/2017 pour une durée de 28 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif 2e classe à temps non complet pour une durée de 17 heures 30 par semaine à compter du 1er février 2018.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'adopter la proposition du Maire à l'unanimité,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Dcm : 2018-01-005

Objet : **Autorisation recrutement pour remplacement**
Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité
- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.
La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

Dcm : 2018-01-006

Objet : **Location de terrains privés – Complexe touristique**
Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2017 le tarif de location des terrains privés sur le complexe touristique ainsi qu'il suit :
à savoir : 30,00 € l'are - Liste des terrains concernés :

- Section 19 n° 381, 384 et 117	16.66 ares :	Mme GRABHERR Anne soit 499,80 €
- Section 19 n°118	11,04 ares :	M. KARCHER J .Emile soit 321,20 €
- Section 19 n°119 par moitié	5,05 ares :	M. KLEIN Damien soit 151,50 €
- Section 19 n°119 par moitié	5,05 ares :	M. KLEIN Vincent soit 151,50 €
- Section 19 n° 120 et 20/63	23,97 ares :	Mme. BOUSCH Charles soit 719,10 €
- Section 19 n°122	18,01 ares :	Mme PEIFFER A. soit 540,30 €
- Section 19 n°121	3,34 ares :	Mme BOUDGOUST M.L. soit 100,20 € (héritière MATZ Cl.)
- Section 19 n°124, 111	16,35 ares :	Mme COMTE M.A. soit 490,50 €
- Section 20/60,61,64,65	49,30 ares :	Mme DISCHER Caroline soit 1 479,00 €
- Section 20 n°62	13,24 ares :	M.SIMON Eugène (Héritiers) soit 397,20 €
- Section 19 n°110	11,46 ares :	M. BROCKER Francis soit 343,80 €
- Section 19 n° 111	4,28 ares :	Mme LESQUIR Léon soit 128,40 €
	4,28 ares :	Mme PFEIFFER Marie Noëlle soit 128,40 €
- Section 19 n°74	15,43 ares :	Mme WEINSTEIN Jeanne soit 462,90 €
	soit 1 ha 97 a 46 ca	

Dcm : 2018-01-007

Objet : **Location de terrains privés – Complexe touristique**
Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2018 le tarif de location des terrains privés sur le complexe touristique idem à 2017.

Dcm : 2018-01-008

Objet : **Validation de l'organigramme des services**
Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- Valide le nouvel organigramme de services (annexe 1 en mairie)
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Dcm : 2018-01-009

Objet : **Validation des fiches de poste et critères d'évaluation du personnel communal**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les fiches de postes, les critères d'évaluations et la fiche d'évaluation à l'unanimité. (Annexe en mairie)

Dcm : 2018-01-011

Objet **: Régime indemnitaire de la Commune de Mittersheim. Prise en compte des fonctions, du poids et de l'occupation des postes**
Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'ensemble de ces propositions. (Annexes en mairie)

Dcm : 2018-01-012

Objet : **Convention maitrise d'ouvrage MATEC**
Le maire propose de prendre la MATEC pour gérer la maitrise d'ouvrage des travaux de rénovation de la zone de loisirs.
Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention avec la Matec pour un montant de prestations maximales de 10 560€ TTC.

Dcm : 2018-01-013

Objet : **Rapport de la CLECT du 27 avril et révision de l'attribution de compensation**

Le Maire explique que la CLECT a approuvé le 06 mars 2017 les deux premiers volets du projet de pacte financier fiscal entre la CCSMS et les communes membres. Ces volets portent sur deux sujets :

- la neutralisation fiscale pour les contribuables de la TH, TFB et TFNB
- le partage de la non contribution au FPIC en 2017

La mise en œuvre de ces deux volets implique des transferts financiers entre la CCSMS et chaque commune, via le mécanisme de la « révision libre des Attributions de Compensation (AC) » prévu au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.
Cette révision libre des AC nécessite une délibération concordante entre le conseil municipal (majorité simple) et le conseil communautaire (majorité des 2/3).

Le maire rappelle que la commune a déjà mis en application le principe de la neutralisation fiscale lors du vote des taux d'imposition.

Le 27 avril 2017, la CLECT de la CCSMS a approuvé un rapport fixant le montant de la révision libre des AC pour chaque commune, en tenant compte des décisions et des modes de calcul retenus par les communes dans leurs délibérations de vote des taux 2017.

Ainsi, pour notre commune de Mittersheim, le rapport de la CLECT préconise une diminution de l'AC de 7 572 €. L'AC à verser par la CCSMS à la commune sera donc dorénavant de 47 284 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT du 27 avril 2017
- Approuve les volets 1 et 2 du pacte financier et fiscal
- Autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer de 54 856 € (montant notifié le 15/02/17) à 47 284 €.

Séance C.M. du 13 avril 2018

Etaient présents : M. FIXARIS A., LUTZ M., SCHNEIDER G., BERG C., KALK M., KILLIAN T., KLEIN N., M HUBER S.,

Etaient absents- excusés : M. HERMANN B., GRIBLING C. ROMER J., DALANJI T., M AUBERT R.(donne procuration à Mme FIXARIS), KREMEUR V.,

DCM : 2018-04-001

Objet : **Approbation des comptes de gestion : Budget principal, Camping, Base, et port**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le comptable M ROY Jean Pierre du 01/01/2017 au 31/12/2017, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

DCM : 2018-04-002

Objet : **Comptes administratifs 2017**

- Compte administratif 2017 principal

Le Maire précise avant la présentation du compte administratif de l'exercice que les résultats sont conformes aux résultats d'exécution budgétaire du compte de gestion établi par le receveur Municipal. Le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017 lequel est arrêté comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	543 646,42	G	604 571,77
	Section d'investissement	B	771 355,82	H	562 154,79
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	173 515,84
	Report en section d'investissement (001)	D		J	4 278,17
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	1 315 002,24	=G+H+I+J	1 344 520,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	37 358,84	L	42 885,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	37 358,84	=K+L	42 885,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	543 646,42	= G+I+K	778 087,61
	Section d'investissement	=B+D+F	808 714,66	= H+J+L	609 317,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 352 361,08	= G+H+I+J+K+L	1 387 405,57

M HUBER Sébastien, en l'absence du Maire, met aux voix le compte administratif principal.
Voté à « 10 » pour
M. le Maire, ayant quitté la séance avant le vote, n'a pas pris part au vote.

- Compte administratif 2017 BASE – CNS

Le Maire précise avant la présentation du compte administratif de l'exercice que les résultats sont conformes aux résultats d'exécution budgétaire du compte de gestion établi par le receveur Municipal. Le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017 lequel est arrêté comme suit :

M HUBER Sébastien, en l'absence du Maire, met aux voix le compte administratif de la base.
Voté à 10 « pour ».
M. le Maire, ayant quitté la séance avant le vote, n'a pas pris part au vote.

- Compte administratif 2017 CAMPING

Le Maire précise avant la présentation du compte administratif de l'exercice que les résultats sont conformes aux résultats d'exécution budgétaire du compte de gestion établi par le receveur Municipal. Le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017 lequel est arrêté comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 573 908,77	G 603 656,50	G-A 29 747,73
	Section d'investissement	B 106 946,01	H 130 356,00	H-B 23 409,99
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I	
	Report en section d'investissement (001)	D 130 839,30	J	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 811 694,08	Q = G+H+I+J 734 012,50	= Q-P -77 681,58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 573 908,77	= G+I+K 603 656,50	29 747,73
	Section d'investissement	=B+D+F 237 785,31	= H+J+L 130 356,00	-107 429,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 811 694,08	= G+H+I+J+K+L 734 012,50	-77 681,58

M HUBER Sébastien, en l'absence du Maire, met aux voix le compte administratif principal.
Voté à 10 « pour ».
M. le Maire, ayant quitté la séance avant le vote, n'a pas pris part au vote

- Compte administratif 2017 PORT

Le Maire précise avant la présentation du compte administratif de l'exercice que les résultats sont conformes aux résultats d'exécution budgétaire du compte de gestion établi par le receveur Municipal. Le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017 lequel est arrêté comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 292,68	G 10 866,13	G-A 7 573,45
	Section d'investissement	B 13 228,60	H	H-B -13 228,60
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I 10 973,66	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 946,97	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 16 521,28	Q = G+H+I+J 22 786,76	= Q-P 6 265,48

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 292,68	= G+I+K 21 839,79	18 547,11
	Section d'investissement	=B+D+F 13 228,60	= H+J+L 946,97	-12 281,63
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 16 521,28	= G+H+I+J+K+L 22 786,76	6 265,48

Mme FIXARIS Alexandra, en l'absence du Maire, met aux voix le compte administratif principal.
Voté à 10 « pour »
M. le Maire, ayant quitté la séance avant le vote, n'a pas pris part au vote

DCM : 2018-04-003
Objet : **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018**

Le Conseil Municipal après délibération, vote les taux suivants pour 2018 :

- TH : 12,39 % - produit attendu : 140 998.20 €
- FB : 7,37 % - Produit attendu : 55 665.61 €
- FNB : 24,97% - Produit attendu : 16 754.87 €

Total : 213 419 €

DCM : 2018-04-004

Objet : **Affectation du résultat**

Commune

vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	4 278,17 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	173 515,84 €

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	209 201,03 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	60 925,35 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	37 358,84 €
En recettes pour un montant de :	42 885,00 €

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	199 396,70 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	199 396,70 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	35 044,49 €

- BASE – CNS

vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	17 244,60 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	7 398,90 €

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	8 248,98 €
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	69 276,48 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	8 995,62 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) :	61 877,58 €

- CAMPING

vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	130 839,30 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00 €

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	23 409,99 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	29 747,73 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	107 429,31 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	29 747,73 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00 €

- PORT

vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	946,97 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	10 973,66 €

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	13 228,60 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	7 573,45 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	12 281,63 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	12 281,63 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	6 265,48 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats pour chacun des budgets de la commune comme établit ci-dessus.

DCM : 2018-04-005
Objet : **Budgets Primitifs 2018**

- Budget primitif 2018 principal

Le Maire donne lecture du budget primitif de l'exercice 2018, avec les explications demandées par les conseillers, lequel est arrêté comme suit :

Le Maire met aux voix le budget principal 2018,
Voté à « 11 » pour

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	616 910,49	581 866,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		35 044,49
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	616 910,49	616 910,49

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	196 862,57	396 259,27
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	37 358,84	42 885,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	204 922,86	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	439 144,27	439 144,27

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 056 054,76	1 056 054,76

- Budget primitif 2018 BASE – CNS

Le Maire donne lecture du budget primitif de la base de l'exercice 2018, avec les explications demandées par les conseillers, lequel est arrêté comme suit :

Le Maire met aux voix le budget base 2018,
Voté à « 11 » pour

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	278 122,42	340 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	61 877,58	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	340 000,00	340 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 250,80	11 246,42
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	8 995,62	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 246,42	11 246,42

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	351 246,42	351 246,42

- Budget primitif 2018 CAMPING

Le Maire donne lecture du budget primitif du camping de l'exercice 2018, avec les explications demandées par les conseillers, lequel est arrêté comme suit :

Le Maire met aux voix le budget camping 2018,
Voté à « 11 » pour

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	610 100,00	610 100,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	610 100,00	610 100,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 379 941,58	1 487 370,89
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	107 429,31	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 487 370,89	1 487 370,89

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	2 097 470,89	2 097 470,89

- Budget primitif 2018 PORT

Le Maire donne lecture du budget primitif du port de l'exercice 2018, avec les explications demandées par les conseillers, lequel est arrêté comme suit :

Le Maire met aux voix le budget Port 2018,
Voté à « 11 » pour

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	20 265,48	14 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		6 265,48
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	20 265,48	20 265,48

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 000,00	17 281,63
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 281,63	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 281,63	17 281,63

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	37 547,11	37 547,11

M. Sébastien HUBER quitte la séance à 22h00, après le point 5 et donne procuration à M. KILLIAN Thierry.

Dcm : 2018-04-006

Objet : **Fusion des Syndicats des Eaux**

Le conseil Municipal après en avoir débattu,

- approuve la fusion à l'unanimité des membres présents.
- approuve le projet de périmètre de fusion de syndicat des eaux de Berthelming et du syndicat des eaux de Domnom lès Dieuze au sein d'un nouveau syndicat d'eau.
- approuve le projet de statuts du futur syndicat, tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Dcm : 2018-04-010

Objet : **Subventions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention à :

- UNC …… 300,00
- ALCM 2017/2018…….. 300,00 (x2)
- APE …….. 300,00
- Donneurs de sang …… 300,00

Dcm : 2018-04-011

Objet : **Versement participation EDF**

Monsieur Le maire expose au conseil son rendez-vous avec le Président du Conseil de Fabrique qui désire pouvoir être indemnisé par la commune pour l'emprunt du local du presbytère (électricité, assainissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une aide pour l'électricité au conseil de fabrique de 1 000,00€. Le maire informe que le local a été vidé et n'a plus lieu d'être utilisé par la commune.

Dcm : 2018-04-012

Objet : **Tarifs camping et base**

Le maire explique au conseil que pour simplifier les calculs et la facturation suite au changement de logiciel il est nécessaire de reprendre tous les tarifs mais sur un prix HT (les tarifs restant les mêmes)

Dcm : 2018-04-013

Objet : **Aménagement de la zone de loisirs**

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'avancement du projet de l'Aménagement de la Zone de Loisirs et les demandes de subventions qui s'y rattachent. Afin que le dossier soit le plus à jour possible il demande au conseil municipal de renouveler leur accord pour ce projet qui est d'un coût de 1 318 480.00 HT. (Délibération du 4/10/2016)

Le conseil municipal renouvèle leur autorisation au maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour le projet cité ci-dessus et de signer tous documents qui peuvent s'y rattacher.

Dcm : 2018-04-015

Objet : **Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) – Contrôle des poteaux d'incendie. Adhésion à la convention d'un groupement de commandes.**

Lancement d'une (des) consultation(s)

Le Conseil Municipal

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la note explicative de synthèse,
L'exposé du Maire entendu,

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;
- Autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécutions de ces contrats ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Dcm : 2018-04-016

Objet : **Changements sur les actes des régies des budgets communaux**

Monsieur le maire explique aux conseillers municipaux que suite à la vérification des régies par la Trésorerie de Sarrebourg il s'avère nécessaire de passer d'une régie de recettes à une régie mixte (avances et recettes) uniquement pour le dépôt et le remboursement des cautions qui nous sont parfois données en espèces (régies base et camping). De plus il nous faut préciser dans les actes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la note explicative de synthèse
L'exposé du Maire entendu,

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;
- Autorise le lancement de la (des) consultations et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

des régies les lieus des dépôts des régies pour la base et le port.

Le conseil municipal autorise le maire a effectué les changements nécessaire sur les différentes régies de la commune afin de se conformer aux remarques apportées par la trésorerie de Sarrebourg lors de sa vérification de celles-ci.

Dcm : 2018-04-017

Objet : **Inscription dans une école autre que celle de la commune de résidence**

Le maire explique qu'il a reçu deux courriers de demandes de dérogations pour la maternelle. Une pour la maternelle à Fénétrange et l'autre pour la maternelle de Dolving. Après

débat Le conseil municipal autorise le maire à signer en donnant un avis favorable pour les deux demandes « sous réserves de gratuité des frais d'écolage ».

Dcm : 2018-04-018

Objet : **Demande de subvention LEADER (annule et remplace 2017-11-002)**

Le maire avait exposé la possibilité d'obtenir une subvention « leader » pour ce qui concerne le bâtiment de la capitainerie ainsi que la signalisation des sites (port, camping, base ..) une erreur dans le précédent tableau de financement nous oblige à reprendre la délibération.

Le conseil municipal :

- autorise celui-ci à solliciter les subventions aux taux maximum pour le bâtiment « capitainerie » et la signalisation,

Nature de la dépense /Fournisseur	Date d'émission du devis	Montant HT	Montant de la TVA *	Montant total TTC
Conception et création des panneaux	31/03/2017	17 570,90 €	3 514,18 €	21 085,08 €
Fourniture et pose d'un abris en bois	14/03/2017	10 940,00 €	- €	10 940,00 €
Fourniture et pose des portes et fenêtres	04/02/2017	3 882,00 €	776,40 €	4 658,40 €
Electricité	16/05/2017	1 575,70 €	315,14 €	1 890,84 €
Coût total du projet		33 968.60 €		38 574.32 €
Subvention CCSMS				3 500,00 €
Subvention Leader				**23 674,88€**

- autorise le maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- autorise le maire à signer tous les documents afférents aux différentes demandes de subvention.

Séance C.M. du 27 juin 2018

Etaient présents : FIXARIS A., LUTZ M., SCHNEIDER G., BERG C., KALK M., KILLIAN T., KLEIN N., ROMER J., DALANJI T., AUBERT R, KREMEUR V.,

Etaient absents- excusés : HERMANN B., GRIBLING C., HUBER S. (donne procuration à Mme FIXARIS)

Dcm : 2018-06-001

Objet : **Règlement intérieur du personnel communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le règlement intérieur du personnel communal (Annexe en mairie).

Dcm : 2018-06-002

Objet : **Annualisation du temps de travail**

Les règles relatives à la durée et à l'aménagement du temps du travail des agents des collectivités territoriales sont fixées par la collectivité dans les limites applicables aux agents de l'Etat.

Afin d'assurer une continuité des services effectués par l'ensemble des services techniques et de loisirs, au vu d'un accroissement du travail saisonnier, il convient de modifier l'organisation du

temps de travail par l'annualisation de celui-ci avec une présence hebdomadaire. Le comité technique 20/4/2018 a rendu un avis favorable au projet d'annualisation du temps de travail de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces modalités. (détail en mairie)

Dcm : 2018-06-003

Objet : **Convention partenariat « CNAS »**

Le maire explique que lors d'une réunion d'assemblée du CNAS (comité national d'action social) un appel a été lancé aux communes ayant des structures de loisirs afin de permettre aux adhérents nationaux d'avoir des tarifs préférentiels sur certaines activités.

Le maire propose de signer ce partenariat reposant sur deux offres préférentielles pour les adhérents sur présentation de leur carte : Parc aquatique : 7 € CNAS 5 € ; Zone de loisirs entrée : 4 € CNAS offert.

En contrepartie, le CNAS s'engage à porter à la connaissance de ces bénéficiaires l'existence de l'offre par différents moyen de communication appropriés (internet, lettres d'informations, réunion locales,…) ainsi que de remettre des autocollants « Partenaire CNAS » afin d'être identifié par les bénéficiaires.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat avec le CNAS.

Dcm : 2018-06-004

Objet : **Créances Irrécouvrables**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix approuve les états des produits irrécouvrables établis par Monsieur le Trésorier Principal Municipal et admet en non-valeur la somme totale de 883.98€.

Dcm : 2018-06-008

Objet : **Cautions bâtiments communaux et matériels**

Le maire explique qu'une demande de caution est demandée lors de la location des bâtiments ainsi que lors de la location des vélos électriques.

Petit rappel : Les chèques ne sont pas encaissés mais uniquement en dépôt. Maintenant que les actes de régies intègrent cette caution il faut lister et tarifer celles-ci :

- Dôme (gymnase/salle) 500,00€
- Chalet 200,00€
- Mairie 500,00€
- Mairie (annexe) 100,00€
- Centre Nature et sport 500,00€
- Vélo électrique 1 000,00€

Le Conseil Municipal approuve cette tarification à l'unanimité

Dcm : 2018-06-010

Objet : **répartition des fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que Par délibération n° 2OL8-87 en date du 7 juin 2018, le conseil communautaire a décidé d'opter pour la répartition dérogatoire du Fonds National de Péréquation des Ressources lntercommunales et Communales (FPIC) et de prendre en charge la totalité de la contribution 2018 qui s'élève à 49 397 euros, sauf pour les communes de Harreberg et Vasperviller qui ont délibéré défavorablement sur le pacte financier et fiscal.

Aussi, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : d'approuver le mode de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) tel que proposé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud

Art. 2 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier

Dcm : 2018-06-011

Objet : **Subventions**

Il est débattu du montant alloué pour la subvention pour l'année 2018. Le principe étant que les associations participant au nettoyage organisé par la municipalité perçoivent 300 € et sans ça 250€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de l'attribution d'une subvention à :

- Arts et Métiers de 250,00€

Séance du 12 Septembre 2018

Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Etaient présents : Mmes FIXARIS A., LUTZ M., BERG C., KALK M., KLEIN N., KILLIAN T., HUBER S., ROMER J., DALANJI T., Mmes KREMEUR V., SCHNEIDER G.,

Etaient absents- excusés : Mme GRIBLING C., M. HERMANN B., M AUBERT R. (donne procuration à M HUBER S.)

Etaient absents :

Dcm 2018-09-001

Objet : **Décisions modificatives**

Dcm : 2018-09-002

Objet : **Nouveaux Tarifs**

Le maire propose de faire une augmentation des forfaits suivant sur le camping :

Eau/assainissement : 180,00€ ht ; Electricité : 150,00€ ht ; ½ forfait Electricité : 75.00€ ht

Une note d'information, aux locataires avec un tableau explicatif des coûts sera envoyée. Ces nouveaux tarifs sont applicables pour la facturation d'été 2019.

Dcm : 2018-09-003

Objet : **Convention sentinelles Formation et tarifs**

Après lecture de la convention avec sentinelles formations qui lie la commune et l'association pour le déroulement des différents stages de secourisme, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à la signer et à mettre en place ce qu'elle y contient. (Convention en annexe)

Dcm : 2018-09-004

Objet : **Convention « sponsor publicitaire »**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le renouvellement pour l'année 2018 de la convention de sponsor publicitaire avec le centre Leclerc de Sarrebourg, représenté par M. Jean François FROEMER Directeur, moyennant la somme de 8 000€ par an.

Dcm : 2018-09-005

Objet : **Médiateur**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

Article 1 : de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe.

Dcm : 2018-09-006

Objet : **RGPD**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale
- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Dcm : 2018-09-007

Objet : **Convention maitrise d'ouvrage MATEC**

Le maire propose de prendre la MATEC pour gérer le projet d'aménagement d'un lotissement communal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise à la majorité (1 contre, 12 pour), le maire à signer la convention avec la Matec pour un montant de prestations maximales de 3 792 €TTC.
Convention en annexe

Dcm : 2018-09-008

Objet : **nouvelles règles de demande de demandes des subventions communales**

Afin de faciliter les demandes de subventions communales des associations, le maire propose un dossier de demande complet qui permettra d'avoir chaque année un vrai bilan de l'association et toutes les données qu'elles soient bancaires ou calendaires etc … De plus une date de dépôt permettra aussi qu'elles soient toutes traitées en même temps. Cela n'empêchera pas une demande de subvention exceptionnelle supplémentaire dans l'année mais comme son appellation le dit elle restera « exceptionnelle ».

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité.

Dcm : 2018-09-009

Objet : **Subvention**

L'amicale des sapeurs-pompiers comme chaque année demande une subvention comme aide à payer leur assurance et venir en aide aux pupilles.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 700,00 € de subvention.

La demande de subvention de l'ALCM pour 2019 est ajournée et se verra soumise aux nouvelles règles votées ce jour.

Dcm : 2018-09-011

Objet : **Règlement de la salle annexe de la mairie**

Le maire propose au conseil municipal de mettre en place une règlementation (règlement, état des lieux et contrat de location) des salles municipales afin de cadrer les locations et surtout garder dans un état correct les salles. De plus une mise à jour des tarifs de location, et des tarifs de casse.

- Règlement (annexe 1)
- Etat des lieux (annexe 2)
- Contrat de location (annexe 3)
- Tarifs location (annexe 4)

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité les annexes citées ci-dessus.

Dcm : 2018-09-012

Objet : **Convention partenariat publicitaire**

Le maire expose au conseil municipal les modifications à apporter à la convention signée l'an passé avec le football club de Sarrebourg et propose de passer cette participation à 2 000,00€ l'année à compter de 2018. Celle-ci sera reconductible tacitement.

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer cette convention.

Dcm 2018-09-013

Objet : **Décisions modificatives**

Suite à des erreurs de saisie entre le chapitre 040 et 21 sur les budgets primitifs du camping et de la commune, le maire propose au conseil municipal de rétablir l'équilibre et de procéder aux écritures suivantes :

Commune :
Chapitre 040 – article 2188 – 16 262.57€
Chapitre 21 – article 2188 + 16 262.57€
1323 (RAR 2017) + 10 269.00€

Camping :
Chapitre 040 article 2188 – 261.58€
Chapitre 21 article 2188 + 261.58€

Dcm 2018-09-014

Objet : **Achats de Terrain**

M. le Maire expose au Conseil municipal que la commune a la possibilité d'acquérir plusieurs parcelles sur le complexe touristique, c'est une opportunité pour la mise en place des travaux de rénovation à ne pas manquer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour l'achat au prix de 1 500€ HT l'are pour les parcelles considérées comme constructibles et 40€ HT l'are pour les terrains non constructibles.
- Les parcelles concernées sont les suivantes :
 - Section 19 parcelle 312 PFEIFFER Marie 4a28 ;
 - Section 19 parcelle 310 LESQUIR Marguerite 4a28 ;
 - Section 19 parcelle 164 et 311 CONTE Marie Antoinette 12a07 et 4a28 ;
 - Section 19 parcelle 144 ROMMERT Andrée 893 m2 ;
 - Section 03 parcelle 293 CONTE Marie Antoinette 4a19 (non constructible) ;
 - Section 30 parcelle 49 CONTE Marie Antoinette 11a93 (non constructible) ;
- Autorise M. le maire à signer tous documents correspondant à ces actes.

Séance du 21 Novembre 2018

Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Etaient présents : Mmes FIXARIS A., LUTZ M., BERG C., KALK M., KLEIN N., M AUBERT R., KILLIAN T., HUBER S., ROMER J., DALANJI T., KREMEUR V., SCHNEIDER G.

Etaient absents- excusés : Mme GRIBLING C. et M. HERMANN B.,
Etaient absents :

Dcm : 2018-11-001

Objet : ***Indemnité du Receveur municipal***

Le conseil municipal décide :

· De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

· D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 % pour l'année 2018

Dcm : 2018-11-002

Objet : **Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 février 2018 et révision de l'attribution de compensation**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT du 15 février 2018 pour l'évaluation des charges transférées,
- Autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à 37 331 €.

Dcm : 2018-11-003

Objet : **Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2017 – 2020 et rapport de la CLECT du 27 septembre 2018, révision de l'attribution de compensation.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT du 27 septembre 2018 pour la révision libre des attributions de compensation,
- Approuve le projet de nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité
- Autorise le Maire à signer la convention avec la CC SMS pour la mise en place du Fonds de Concours de Fonctionnement d'un montant de 5 139 €
- Autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à 50 644 €.

Dcm : 2018-11-004

Objet : **Transfert compétence GEMAPI à la CCSMS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le transfert de compétence correspondant à l'alinéa 12 de l'article L211-7au SDEA.
- D'Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert.

Dcm : 2018-11-005

Objet : **Changement de locataire du lot 2 de la chasse communale**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des instructions réglementaires sur la location de la chasse communale pour le période du 02 février 2015 au 01 février 2024, considérant l'avis de la commission communale de chasse réunie le 28 septembre 2018, et après en avoir délibéré,

- Décide de louer le lot N°2 par convention de location suite à cession à M. RIEGER Olivier au prix de 950,00€ par an à compter du 1er février 2019.

Dcm : 2018-11-006

Objet : **Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat des Eaux de Berthelming-Domnom.**

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués devant représenter la Commune au sein du Syndicat des Eaux de Berthelming-Domnom, selon la règle suivante :

Les membres du Conseil Municipal,

- désignent les personnes ci-après qui ont donné leur accord :

Monsieur Thierry KILLIAN et Monsieur Jean Luc HUBER « **TITULAIRES »**

Madame Corinne BERG et Monsieur Robert AUBERT « **SUPPLEANTS »**

Dcm : 2018-11-008

Objet : **Organisation cross « Trophée Paul Michaux »**

Le maire expose au conseil municipal les besoins nécessaire à l'organisation du cross. Tarification des prestations pour l'encaissement en régie de la base nautique ainsi que l'adhésion à UJLL.

Dcm : 2018-11-010

Objet : **Projet Ecole Numérique**

Les enseignant(e)s des écoles de Mittersheim ont travaillé sur un projet et on fait des devis en commun avec la municipalité afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention. Le coût de celui-ci s'élève à 14 000,00€ subventionné à hauteur de 50% soit 7 000,00€ à charge de la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents qui pourraient être demandé en relation avec ce dossier tout en sachant que l'accord ne parviendra qu'en juin 2019.

Dcm : 2018-11-011

Objet : **Créances Irrécouvrables**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour/ 1 abstention) des voix approuve les états des produits irrécouvrables établis par Monsieur le Trésorier Principal Municipal et admet en non-valeur la somme totale de 4488 €.

Dcm : 2018-11-012

Objet : **Modification des saisons pour les tarifs chalet**

Le maire expose le souci rencontré quant au prix par rapport à la saison. Les chalets sont loués à prix moindre alors que le chauffage coûte bien plus et de ce fait le prix de location ne permet pas de rentrer dans les frais (frais de ménage plus le chauffage électrique).

Il propose de modifier simplement les saisons. Ne faire que deux saisons dans l'attente de la mise en place d'une solution :

Haute saison : 15 juin au 15 septembre 445.46 ht

Basse saison : 16 septembre au 14 juin 336.40 ht

Dcm : 2018-11-013

Objet : **Participation citoyenne à la prévention atteinte aux biens**

Le maire explique que le conseil municipal est amené à délibérer sur la mise en place du dispositif « participation citoyenne ».

Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Des référents par quartiers, lieux-dits peuvent être désignés par le conseil municipal pour assurer cette mission sur la base du volontariat.

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la mise en place du dispositif « participation citoyenne »
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Dcm : 2018-11-014

Objet : **convention avec Orange pour dissimulation de réseaux Rue du lac et Rue de la plage.**

Le maire explique qu'avec les travaux de réfection de la zone de loisirs autant profiter pour enterrer tous les réseaux qui peuvent l'être. Orange propose une convention afin de dissimuler les réseaux téléphonique.

Le conseil décide à l'unanimité

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Séance du 17 Décembre 2018

Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Etaient présents : Mmes FIXARIS A., LUTZ M., BERG C., KALK M., KLEIN N., M AUBERT R., KILLIAN T., HUBER S., ROMER J., DALANJI T., KREMEUR V., SCHNEIDER G.

Etaient absents- excusés : Mme GRIBLING C. et M. HERMANN B.,

Dcm : 2018-12-001

Objet : **Agents recenseurs et coordinateur**

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer de(s) emploi(s) d'agent(s) recenseur (s) afin de réaliser les opérations du recensement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2019 ; Sur le rapport du maire,
Décide

- Recenseurs

La création de deux emplois de non titulaires à raison de :
2 d'emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant de janvier à mi-février.
Les agents seront payés à raison de :
- 600.00 € brut
La collectivité versera (le cas échéant) un forfait de 30 € pour les frais de transport par personne à raison d'un aller-retour.
Les agents recenseurs recevront un forfait de 60,00 € pour les formations.

- Coordonnateur d'enquête

Dcm : 2018-12-002

Objet : **Tarifs pour 2019**

Le Maire informe que maintenant à chaque début d'année un tableau récapitulatif des tarifs sera proposé au vote dans sa globalité afin de rendre plus lisible les tarifs.
A chaque modification celui-ci repassera au conseil dans sa globalité et les tarifs ajoutés ou modifiés seront signalés par un *.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs pour les budgets de la base et le camping en vigueur à compter du 1er janvier 2019. (tableau en annexe)

L'ensemble des délibérations sera disponible sur le site internet de la commune : mittersheim.fr

L'ensemble des délibérations est disponible en mairie.

Arts et Métiers

NOS ASSOCIATIONS

Association "Arts & Métiers"



mail: art.et.metier@laposte.net
internet: www.musee-de-mittersheim
tel: 06 81 51 79 09

Mittersheim

Patrimoine à Mittersheim, une équipe toujours prête.

Après de nombreuses heures de préparations durant le premier semestre 2018, les membres de l'association ont pu accueillir le public au Musée d'Art Populaire ainsi qu'au lavoir de juin à fin août tous les dimanches après midi et sur réservation pour les groupes pendant les congés scolaires. Pour sa 9e saison une exposition de missels et d'images pieuses a été proposé tout au long de l'été. La saison c'est achevée avec un taux de fréquentation doublé par rapport à l'année dernière et plus de cinquante visiteurs de tous horizons lors de la journée du patrimoine au mois de septembre. Les membres de l'association invitent tous les habitants de la commune qui ne connaissent pas encore les lieux à venir les rencontrer l'an prochain à l'occasion du 10e anniversaire de l'ouverture du Musée. A signaler également que 4 de nos membres font partie du projet « L'outils en main » une association qui fait découvrir à des jeunes de plus de 9 ans tous les mercredis après midi 12 métiers à travers différents ateliers.

Jeu de quilles après la visite



Journée du patrimoine



Le Président

Bernard Sinteff et son équipe.

Sapeurs Pompiers



Près d'un an après l'inauguration du nouveau centre d'intervention de la commune, les sapeurs pompiers ont connu en 2018 un autre fait marquant à savoir le départ à la retraite d'une figure locale le capitaine André Grub.

En présence de nombreuses personnes (élus, membres de sa famille, collègues, amis et villageois), il a pu donner le flambeau lors de la cérémonie de passation de commandement à l'adjudant Yannick Carbillet déjà fort d'une solide expérience au sein des pompiers.

Passionné par son métier, André aurait aimé pouvoir continuer à l'exercer mais il a atteint l'âge obligatoire de départ et ne peut donc continuer au-delà.

Il a été sapeur pompier pendant 48 ans dont 15 ans au sein des prestigieux pompiers de Paris.

Sa carrière est exceptionnelle en terme de longévité selon le commandant Roth et cela force le respect voir même de l'admiration car il est de plus en plus rare de rencontrer des gens qui s'investissent autant pour aider les autres.

Il a tenu pendant plus de 16 ans d'une main de maître le poste de chef de centre de la caserne de Mittersheim et laisse derrière lui un centre d'intervention fraîchement rénové et fonctionnel permettant ainsi aux pompiers d'exercer leur travail dans de bonnes conditions.



Nous pouvons souhaiter à André une très bonne retraite et nous n'oublierons pas son dévouement sans faille, son altruisme, son courage et évidemment qu'il a toujours été présent pour nous aider quand nous en avions besoins.

Souhaitons également à Yannick une aussi belle carrière et beaucoup de réussite.

Centre d'Intervention de Mittersheim
2018 : Une année de transition



Les sapeurs-pompiers de Mittersheim ont à nouveau réalisé une année pleine avec pas moins de 72 interventions assurées par les hommes du Lieutenant André GRUB. Ces interventions sont essentiellement du secours à personne (75%). Pour rappel, les pompiers de Mittersheim interviennent sur un périmètre couvrant les communes de Mittersheim, Loudrefing, Insviller, Lostroff et Lhor.
La principale information de l'année 2018 restera la fin de carrière du Lieutenant André GRUB après 46 ans de bons et loyaux services. L'ensemble du personnel s'est rassemblé le 3 Novembre 2018 pour honorer cette belle carrière et assister à la nomination du nouveau chef de centre l'adjudant Yannick CARBILLET.
L'amicale a également réalisé une belle année en organisant sa 1ère Marche qui a eu un grand succès. La manifestation a d'ores et déjà été reconduite pour l'année 2019.

2019 va démarrer sur les chapeaux de roue avec la réception d'un nouveau véhicule : Un Camion Citerne Rural Léger. Il permettra au soldat du feu de la commune de répondre encore plus efficacement aux sollicitations. Cela vient récompenser le dévouement des pompiers du centre.
Le centre se fixe 2 principaux objectifs pour cette nouvelle année :

- **Continuer de former ses hommes pour assurer une bonne couverture opérationnelle sur notre secteur**
- **Faire vivre nos beaux outils de travail afin d'améliorer notre performance quotidienne et de soutenir au mieux les habitants de Mittersheim**

Enfin, nous gardons à l'esprit qu'il faut assurer la pérennité du centre en recrutant de nouveaux sapeurs. Nous avons déjà 3 recrutements pour l'année 2019 en espérant que ce ne soit qu'un début.

Si vous souhaitez nous rejoindre merci de prendre contact avec le Chef de Centre Yannick CARBILLET au 06-75-60-64-97. Vive les Sapeurs-Pompiers de Mittersheim…



U.N.C.

Journée détente à l'Union Nationale des Combattants

Le comité de la section UNC a organisé un barbecue le 17 juin 2018 au profit de ses adhérents et amis. Journée agréable de convivialité et de détente qui a réuni une soixantaine de convives. Petite surprise en début d'après-midi, la visite de notre député, qui, passant par là, a profité de l'occasion pour venir nous saluer.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



Notre "détachement" de Vibersviller, bien représenté comme d'habitude, tant dans l'organisation que dans la participation.

Quelques adhérents visiblement satisfaits de cette journée.



Le 27 janvier 2019, Robert AUBERT a succédé à Guy DRAPP à la présidence de notre association.



DONNEURS DE SANG BENEVOLES

DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Créée en 1965, l'association des donneurs de sang bénévoles a pour ambition de promouvoir le don du sang afin de sauver un maximum de malades et d'accidentés.

2018 fut une bonne année ! Au cours des 3 collectes, nous avons pu obtenir **177 poches de sang**, soit **36 de plus qu'en 2017**.
Nous continuons également d'accueillir de nouveaux donneurs avec **5 premiers dons** cette année. Un grand merci à eux !

Pour continuer d'exister, nous avons besoin de minimum 40 dons par collecte. Sur les 4 dernières années, nous comptons une moyenne de 51 dons.
Notre ambition : collecter une moyenne de **60 poches par collecte**.

Nous encourageons toute personne en bonne santé, âgée de 18 à 70 ans, à accomplir ce geste noble, qu'est le don du sang.

A ce jour, l'équipe compte **8 membres** : Béatrice KARCHER Présidente, Corinne JUNG Trésorière, Sarah CARBILLET Secrétaire, Christiane BLETTNER, Francis BROCKER, Sandrine KARCHER, Roland SCHWEFER et Patrick HELISSEN.

Le budget à notre disposition permet de financer notre Assemblée Générale et d'organiser les collectes dans les meilleures conditions possibles, en donnant la possibilité à chaque donneur de partager un bon repas à l'issue de son don.
Notre trésorerie provient de la participation financière de l'EFS au repas, de la vente des calendriers, de la subvention de la commune et de dons.

Où et quand donner son sang ?

Les 5 avril, 5 juillet et 8 novembre 2019 à la salle des fêtes de Mittersheim de 17h à 20h

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Prenez contact avec
Béatrice KARCHER 07 89 55 19 53

Votre contribution :
Participation à 3 réunions/an pour organiser les collectes
Préparation et participation à 1 AG tous les 2 ans
Participation à la mise en place, l'accueil ou le service lors des collectes

Y.C.N.

Visite au Yachting Club de Nancy… un plan d'eau… des passionnés… la Voile !

Le 11 novembre 2018, le **Yachting de Club de Nancy** a organisé, en collaboration avec le Yachtclub de Saarbrücken, la dernière régate de sa saison sportive … une jolie manifestation qui clôture une année forte en activités…

Depuis de nombreuses années, une vingtaine de 20 clubs se déplacent sur le beau plan d'eau de Mittersheim (Société Nautique de Basse Moselle, Société Nautique Cap 250, Club Nautique de Creutzwald, Modèle Y.C. de Bischheim, Marine Modèle Club de Lorraine, Base de Loisirs de Messein, Nautic Club Mussipontain, CN Lorrain, Voiles Au Large Marseille, Société Nautique de Madine, Union Sportive de Mittersheim, Club Nautique de la Mutche, Yachtclub Luxembourgeois, Club de voile de Gérardmer, Yachtclub de Saarbrücken et quelques clubs Allemands) pour les 8 régates, Fédération Française de Voile, organisées au YCN que cela soit en pratique planche à voile, voile légère, habitable, modélisme naval et également Néo 495 (handivoile).

Ainsi Championnat de Windsurfs, Coupe du Comité Départemental de Voile de Meurthe-et-Moselle, régate des Présidents et traditionnelle régate des « 10 milles du Lac Vert associées à la coupe des 4 Nations en Néo 495 (régates mixtes avec des équipages formés par des personnes en situation de handicap/valides), puis pour les amateurs de Modélisme Voile, challenge Alsace-Lorraine (Marine Modèle Club de Lorraine et le Yachtclub de Bischheim), suivi de l'Open de la Caravelle et de la Eisregatta ont permis de réunir à plus de 180 régatiers et régatières.

Le Président du **Y.C.N.**, Henri Peccard, remercie tous les bénévoles qui ont œuvrés au succès de ces journées mais également tous les participant(e)s sans qui il n'y aurait pas de spectacle.

Et comme la pratique commence dans les Clubs, préparons l'avenir… au cours de la saison sportive, nous avons organisé en partenariat avec le Service des Sports de la Ville de Nancy et sous la responsabilité de François Blaise, l'un de nos Moniteur Fédéral et Brevet d'Etat, des stages d'initiation et de perfectionnement… notamment au bénéfice de 38 jeunes adolescents de Nancy dont… une grande majorité de filles !

Quant au NEO 495, destiné aux personnes en situation de handicap, il a permis de faire découvrir la voile à des personnes en situation de handicap qui n'auraient jamais pensé pouvoir un jour monter sur un bateau. Embarquements sécurisés qui ont été rendus possibles, grâce à la mise en place, début août, d'une grande partie d'un ponton adapté, par une équipe de bénévoles motivés.

Le Néo 495 a également participé à une régate internationale, organisée à Bruxelles du 12 au 14 octobre. Une belle expérience pour l'équipage qui s'est déplacé, qui a permis de lier des amitiés et de faire la promotion de nos rendez-vous de l'été prochain

2019 sera encore riche en évènements… avec la reconduction des régates Néo 495 et traditionnelles, l'organisation sur trois week-ends de régates retenues comme « Manifestations Grand Est » le championnat promotionnel de Windsurf, le Challenge Alsace-Lorraine en modélisme naval radiocommandé et l'Open de la Caravelle. Une reconnaissance du travail fourni depuis des années par les bénévoles du YCN.

En dehors de ces rendez-vous de compétition, l'activité de voile familiale et de formation se fera toute la saison (ouverture le 3ème dimanche de mars). Quel que soit vos envies, votre niveau… tout est possible. Les membres diplômés et formés du Yachting Club de Nancy sont là pour vous !!

Consulter notre site (http://ycnancy.free.fr) et prenez contact (hp54@orange.fr 0607872753 ou c.peccard@free.fr 0675190673) pour une petite visite et vous essayer à la Voile… nous vous y invitons - Catherine PECCARD

La jeunesse à l'œuvre ! (été)









Le ponton (août)



Une partie de la flotte (Bruxelles)



Le Néo 495 du YCN « Le Chardon » (Bruxelles - octobre)

Bon départ !

Open de la Caravelle des 22 et 23 septembre




LAURYN
COIFFURE
Aurélie vous accueille dans un espace détente et bien-être
avec luminothérapie et sièges massants façon shiatsu
9A rue de Berthelming - 57930 Mittersheim
03 87 03 42 23


ENTREPRISE DE FONDATIONS SPECIALES
DURMEYER S.A.S.
PIEUX - PALPLANCHES - CONSOLIDATIONS DE SOLS
7 rue du Pont Neuf - 57930 Mittersheim
Téléphone + 33 (0)3 87 07 67 07 - Télécopie + 33 (0)3 87 07 62 74
durmeyer@durmeyer.fr
www.durmeyer.fr


DÉPANNAGE
VITRERIE
Traditionnel et contemporain
THIERRY KILLIAN
CONTACT@MENUISERIE-KILLIAN.FR
MOB.: 06 86 25 69 47
FABRICATION À VOS MESURES :
PORTES INTÉRIEURES - ESCALIERS - DRESSING - CUISINES
SALLES DE BAIN - PARQUET - FENÊTRES BOIS/PVC
71, GRAND'RUE 57930 MITTERSHEIM
TÉL.: 03 87 07 68 76 - FAX : 03 87 07 64 99


Coiff & Moi
18 grand rue
57930 Mittersheim
03 87 07 18 46
Facebook Coiff & Moi

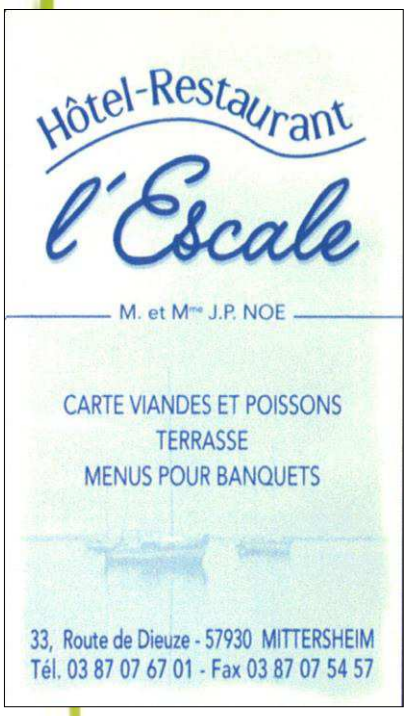

GÎTES DE FRANCE
MEYER SYLVAIN
21 GRAND RUE - 57930 MITTERSHEIM
07.71.03.47.77


CANAL EVASION
Gérard THIEBAUT
3 rue du Port
F-57930 MITTERSHEIM
www.canal-evasion.fr • E-mail: ce@canal-evasion.fr


Sarl RENOVATOIT
CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE
67 rue principale
57930 MITTERSHEIM
Tél: 06.74.08.69.01 ou 06.80.45.61.38
E-mail: renovatoit57@gmail.com


En été,
déjeunez en plein air !
RESTAURANT DU PONT NEUF
03 87 07 67 16
Ecluse 15 - 57930 MITTERSHEIM
Bar ouvert
toute le journée


M.G.S.
Mécanique Générale Sinteff
2 rue Napoléon
57930 MITTERSHEIM
Tél. 03 87 07 56 74
Fax : 03 87 07 58 70
E-mail : mgsinteff@wanadoo.fr


Hôtel-Restaurant
l'Escale
M. et Mme J.P. NOE
CARTE VIANDES ET POISSONS
TERRASSE
MENUS POUR BANQUETS
33, Route de Dieuze - 57930 MITTERSHEIM
Tél. 03 87 07 67 01 - Fax 03 87 07 54 57


L'AUTHENTIQUE
- BOULANGERIE -
03 87 07 67 15


HA
VENTES
EQUIPEMENT POUR
RESTAURANTS ET
COLLECTIVITES
haventes.jlh@orange.fr
57930 MITTERSHEIM • Fax 03 87 07 53 90


BEYEL
CARBURANTS - LUBRIFIANTS
Votre distributeur
de fioul domestique, carburants et pellets
6 rue du Port - 57980 MITTERSHEIM
Tél. 03 87 07 67 23 - Fax : 03 87 07 53 41 - E-mail : beyel2@wanadoo.fr

U.S.M.

Union Sportive de Mittersheim

L'Union Sportive de Mittersheim est une association omnisports qui s'est plus particulièrement spécialisée dans la voile, puis depuis quelques années dans l'aviron.

Elle participe étroitement aux activités proposées par la commune et organise chaque année une belle brocante reconnue par les professionnels et les amateurs.

L'association fêtera ses quarante années d'existence en 2019.

Le club de voile possède son propre parc à bateaux, il est ouvert tous les week end et jours fériés à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre inclus.

Pour être membre il faut savoir nager ou être à l'aise dans l'eau. Comme pour toute activité sportive un certificat médical est souhaitable et il faut s'acquitter d'une cotisation de 80€ pour les adultes, 35€ pour les enfants et 25€ pour les non navigants. La licence à la Fédération Française de Voile est incluse dans ce tarif.

L'école de voile, encadrée par son président, diplômé d'état, est ouverte tous les dimanches matins de 9h30 à 12h. Cette année une douzaine de jeunes du village ont fréquenté assidûment cet enseignement.

La section aviron fonctionne de septembre à juillet sans interruption tous les mercredis après-midi et les samedis matin et après-midi. Pour devenir membre il faut être âgé de 10 ans au moins, savoir nager et être possesseur de la licence de 100€.

Forte d'une quarantaine de licenciés, la section aviron permet à toute personne d'apprendre à ramer sur les étangs pour son plaisir ou pour la compétition.

En 2018, l'USM Aviron a participé à toutes les compétitions de la ligue du Grand Est, se déplaçant à Nancy, Belleville-sur-Meuse, Gérardmer, Charleville-Mézières. Lors des inter-régions, deux équipages ont atteint la finale de leur catégorie.

Pour la section aviron c'est aussi la participation à un championnat de France sprint à Vichy, où huit membres de l'USM ont pu se confronter au haut niveau.

Des conventions sont signées avec le collège La Passepierre et le lycée agricole de Château-Salins, ainsi qu'avec le collège d'Albestroff.

La première section sportive aviron vient d'ailleurs d'être créée au lycée du Val de Seille de Château-Salins.

Le président de l'USM,
Jean-Pierre Gachenot





Union sportive de Mittersheim – section aviron

C'est une activité qui se déroule de septembre à juillet sans interruption tous les mercredis après-midi et les samedi matin et après-midi.

Fort d'une quarantaine de licenciés, la section aviron permet à toute personne âgée à partir de 10 ans d'apprendre à ramer sur les étangs pour son plaisir ou pour la compétition.

En 2018, l'USM Aviron a participé à toutes les compétitions de la ligue du Grand Est se déplaçant à Nancy, Belleville-sur-Meuse, Gérardmer voir Charleville-Mézières. Lors des inter-régions, deux équipages ont atteint la finale de leur catégorie.

C'est aussi la participation à un championnat de France sprint à Vichy où Huit membres de l'USM ont pu se confronter au haut niveau.



6ème édition du festival mitt'Him

Mitt'Him



Durant 3 jours, le camping de Mittersheim a vibré aux rythmes du gospel, du rock, du Slam, du Rap et de l'électro.

Le festival de musique chrétienne, qui s'est déroulé du 20 au 22 juillet 2018, a vu passer pas moins de 10 groupes, dont une chorale gospel de 50 choristes, de toute la France et de Belgique. Plusieurs nouveautés cette année, avec la mise en place d'une scène mobile au bord du lac, d'un tournoi de foot et de workshop.

Le festival confirme sa portée nationale, des festivaliers de toute la France se sont déplacés, et la présence de plusieurs média (radio, TV, presse) permet un rayonnement au-delà de nos frontières mosellanes.

La 7ème édition est prévue du 19 au 21 juillet 2019, et toujours entrée libre, venez nombreux !









Tous pour Nathan

LA MARCHE D'UNE VIE



Nathan est atteint de la maladie de Sanfilippo type A, qui est due à un dysfonctionnement cellulaire. Les conséquences irréversibles de cette maladies sont telles, qu'aujourd'hui âgé de 14ans, Nathan ne peut plus parler, ne nous entend quasi plus, ne marche plus, n'est plus en capacité de manger naturellement et dort sous oxygène.

L'état de santé de Nathan demande des aménagements conséquents et très coûteux, tel l'achat d'une coque roulante formée à son dos, d'une voiture adaptée pour accueillir Nathan dans son fauteuil…

Pour aider sa famille, et soutenir Nathan, l'association « Tous pour Nathan » a été formée. Mais son but est également de soutenir toutes les personnes en situation de Handicap et de sensibiliser les personnes au Handicap.

Pour ce faire, un membre de cette association, et cousin de Nathan, Benoît, se lance dans un défi de taille pour cette année 2019.

Du 28 Avril au 19 Mai (selon le calendrier ci-dessous), il reliera à pied, la ville de VALLOIRE en Savoie à la commune de MITTERSHEIM, un parcours de 600 km.

L'objectif est de parcourir un petit bout de France, pour faire connaître la maladie de SANFILIPPO (et les symptômes souvent méconnus qui engendrent des diagnostics tardifs) et sensibiliser au Handicap.

Pour ce faire, Benoît souhaite sur son trajet intervenir, en partenariat avec les professeurs, dans les écoles primaires et impliquer le jeune public dans cette démarche.

28 Avril : Valloire (73) - Saint Jean de Maurienne (73)
29 Avril : Saint Jean de Maurienne (73) - Aiguebelle (73)
30 Avril : Aiguebelle (73) - Faverges (74)
01 Mai : Faverges (74) - Poisy (74)
02 Mai : Poisy (74) - Bellegarde sur Valserine (01)
03 Mai : Bellegarde sur Valserine (01) - Les Bouchoux (39)
04 Mai : Les Bouchoux (39) - Lezat Haut de Bienne (39)
05 Mai : Lezat Haut de Bienne (39) - Mouthe (25)
06 Mai : Repos
07 Mai : Mouthe (25) - Pontarlier (25)
08 Mai : Pontarlier (25) - Vercel Villedieu le Camp (25)
09 Mai : Vercel Villedieu le Camp (25) - Vergranne (25)
10 Mai : Vergranne (25) - Moffans et Vacheresse (70)
11 Mai : Moffans (70) - Plancher les Mines (70)
12 Mai : Plancher les Mines (70) - Ranspach (68)
13 Mai : Repos
14 Mai : Ranspach (68) - Gaschney (68)
15 Mai : Gaschney (68) - Riquewihr (68)
16 Mai : Riquewihr (68) - Villé (67)
17 Mai : Villé (67) - Donon (67)
18 Mai : Donon (67) - Sarrebourg (57)
19 Mai : Sarrebourg (57) - Mittersheim (57)



Rejoignez nous
sur notre page Facebook

«Tous Pour Nathan»

Venez découvrir Nathan,
son quotidien

et

notre défi sportif
« La Marche d'Une Vie»

où bien-sûr
tous les marcheurs
sont les
Bienvenus!

L'EQUIPAGE "TEAM MITT" PART FAIRE L'EUROP'RAID…



• QU'EST-CE QUE L'EUROP'RAID ?

L'Europ'Raid est le premier raid-aventure en Europe. Du 27 juillet au 17 août 2019, 250 équipages participeront à la 6ème édition de ce tour d'Europe dont l'équipage TEAM MITT.

Le but de l'Europ'Raid est d'utiliser un événement attractif au service d'une cause humanitaire.

Le principe de ce raid aventure est d'acheminer **70 kilos de matériel scolaire, sportif ou médical dans une école isolée d'Europe de l'Est** par équipage participant.

Les conditions pour participer à ce tour d'Europe humanitaire et solidaire sont que chaque équipage soit constitué **de 3 personnes possédant le permis de conduire** et que le raid soit réalisé à bord d'une mythique **Peugeot 205**.

Les équipages devront parcourir **20 pays,** soit **10000 kilomètres** en empruntant les plus belles routes d'Europe dans des décors magnifiques et diversifiés en **22 jours.**

Au total, les équipages rallieront 23 villes d'Europe partenaires, et achemineront **17,5 tonnes** de matériel scolaire dans des écoles défavorisées et isolées de Bosnie-Herzégovine, Albanie, Macédoine et Bulgarie.

Bien que les besoins soient moindres en Europe que dans d'autres pays du monde, ils restent importants dans certains pays où de trop nombreux enfants n'ont pas encore accès à l'école ou dans des conditions médiocres en particulier dans les petits villages de campagne, éloignés des grandes villes.

• QUI SOMMES-NOUS ?

L'équipage Team MITT est composé de trois amis originaires de Mittersheim :



- Hugo Bauer
- Nathan Bonometti
- Pierre Muller

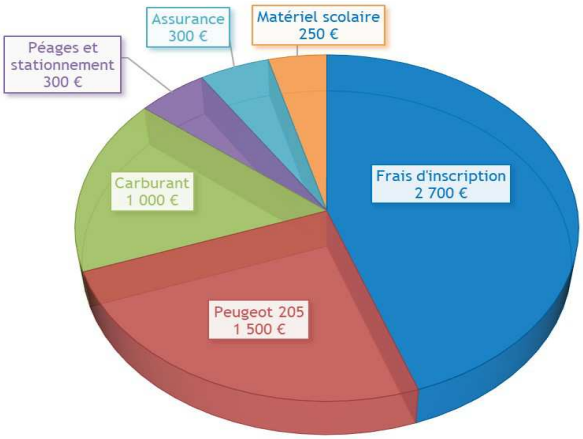
Amis depuis toujours, co-équipiers dans le même club de foot, camarades de



classe, depuis notre plus jeune âge nous partageons de nombreux moments ensemble.

NOTRE PEUGEOT 205

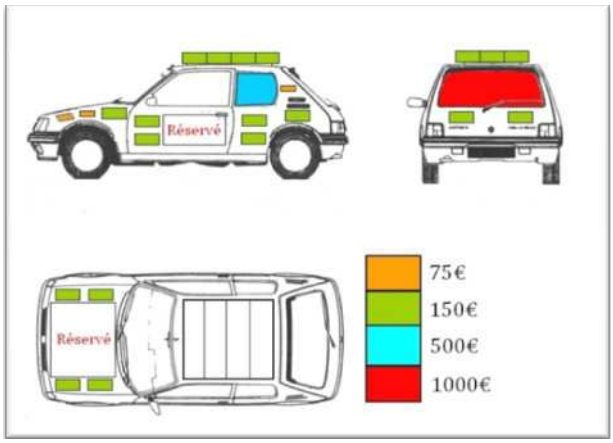
Réservé à la Peugeot 205, l'Europ'Raid met à l'honneur la quatrième voiture française la plus vendue de l'histoire avec plus de 5 millions d'exemplaires. Notre Peugeot 205 achetée d'occasion est une édition spéciale Zénith de 1992. Son puissant et fiable moteur essence 1L de 45 chevaux nous permettra de parcourir les 10 000 kilomètres à travers l'Europe.
Avant de partir en expédition, notre bolide va subir un lifting complet comprenant une nouvelle peinture et une grosse révision mécanique.



NOUS SOUTENIR

Comme toute aventure, l'Europ'Raid a un coût. C'est pourquoi nous sollicitons l'aide de chacun. L'organisation de l'évènement a établi un budget prévisionnel :
Au total, l'estimation du budget s'élève à **6050 €**

Compte tenu de l'ampleur de l'événement, ce que nous proposons est une possibilité pour chaque entreprise, société ou commerce de se faire une bonne publicité sur les réseaux sociaux en échange de dons pour notre équipage.
Nous afficherons également le logo de nos sponsors sur notre Peugeot 205 qui sera vu à travers 20 pays pendant les 22 jours du raid, mais aussi pendant des mois dans l'est de la France, avant et après l'Europ'Raid !
Chaque société, entreprise, commerce peut devenir sponsor de notre aventure.



NOUS CONTACTER

team.mitt57@gmail.com

Nathan : 06 28 59 67 89
Hugo : 07 89 47 96 66
Pierre : 06 75 69 98 25

Team MITT – Europ'Raid 2019

MANIFESTATIONS 2019

JANVIER

27	: UNC	Assemblée générale

FEVRIER

24	: Aviron	Compétition Indoor 10 000 m

MARS

08	: CNS	Fitness – Journée de la femme
09	: USM	Assemblée générale
16	: AAPPMA	Assemblée générale
31	: USM	Réarmement

AVRIL

05	: DSBM	Collecte de sang
06	:	Etape rallye automobile (vieilles voiture)
07	: USM	Réouverture de l'école de voile
20	: Paroisse	Veillée pour Nathan
13 et 14	: AAPPMA	Salon de la pêche
19 et 20	: CNS	Eco-tourisme
20	: YCN	Portes ouvertes
21 ou 22	: CNS	Chasse aux œufs
28	: YCN	Portes ouvertes
28	: Tous pr Nathan	Départ de la « Marche pour la vie » (jusqu'au 19/05)

MAI

12	: CNS	Portes ouvertes de la Zone de Loisirs
12	: YCN	Portes ouvertes
18	: Arts et métiers	Nuit du musée (jusqu'à minuit)
18	: CNS	Eco-tourisme
19	: Tous pr Nathan	Arrivée (un repas sera prévu)

JUIN

01 et 02	: CNS	Fête de l'eau
02	: YCN	Championnat de planche à voile
02	: Arts et métiers	Musée ouvert les dimanches (15h-23h jusque fin août)
15 et 16	: YCN	Coupe du comité départemental
16	: CNS	Rando Raid
21	: CNS	Olympiades 1
22 et 23	: YCN	Régate Handi-voile
23	: S.Pompiers	Marche
23	: AAPPMA	Float Tube
28	: CNS	Olympiades 1
27	: Club Avicole	Journée technique
28 et 29	: YCN	Modélisme (voile)
xx	: YCN	Régate (modélisme) (date indéfinie)

Réunion des
associations
le 19 janvier 2019
(*photo RL*)



JUILLET

05	: DSBM	Collecte de sang
06	: CNS	Eco-tourisme
07	: CNS	Olympiades 2
13	: CNS	Soirée dansante / Restauration + Feux d'artifices
19 au 21	: MITT'HIM	7e Festival Assemblée générale
21	: YCN	Journée avec les Mollets Verts
xx	: YCN	Stage (date indéfinie)
26 et 27	: CNS	Festival du lac vert
27	: Team Mitt	Départ de l'Euro Raid (jusqu'au 17/08)

AOUT

04	: T.Fénétrange	Triathlon du lac vert
11	: CNS	Olympiades 3
15	: CNS	Eco-tourisme
25	: AAPPMA	Marche gourmande
31	: S.Pompiers	Fête du port (sous réserve)

SEPTEMBRE

01	: USM	Brocante
07 et 08	: AAPPMA	Concours carnassiers
14	: CNS	Eco-tourisme
14 et 15	: YCN	Régate Open de la Caravelle
21 au 29	: AAPPMA	Enduro Carpe
22	: Arts et métiers	Journée du patrimoine

OCTOBRE

06	: Marie / CNS	Octobre rose
xx	: DSBM	Brioche de l'amitié (date non définie)

NOVEMBRE

02	: S.Pompiers	Vente des calendriers
03	: USM	Désarmement
03	:	Fête patronale
08	: DSBM	Collecte de sang
11	: UNC	Cérémonie patriotique
11	: YCN	Désarmement
17	: APE	Bourse aux jouets et puériculture (salle des fêtes)
30	: Arts et métiers	Animation au lavoir (repas)

DECEMBRE

01	: Paroisse	Vente paroissiale
06	: USFM	Arbre de Noël (19h30 au club house)
15	: CNS	Trophée Michaud
20	: APE	Arbre de Noël des écoles (salle des fêtes)

NOUVEAUTES 2018

L'année 2018 fut marquée par le départ de M. Isler qui a fait valoir ses droits à la retraite après de nombreuses années à la tête de l'une des deux boulangeries du village. Mais l'histoire ne s'arrête pas là pour ce commerce puisqu'il a été repris par deux frères, Lucas et Raphaël Littner, sous le nom de "L'Authentique".







Manque de chance pour eux, à peine quinze jours après l'ouverture, ils ont été victimes d'un incendie dû à la vétusté de leur four.



Cela n'a pas pour autant entamée leur motivation et dix jours plus tard, ils rouvraient après un premier "faux départ".



Autre nouveauté, le salon de coiffure "Coiff & moi" a changé d'adresse puisqu'il est désormais installé dans les anciens locaux du crédit mutuel.
Et pas d'inquiétude pour les personnes à mobilité réduite, un monte escalier est déjà en place.







Tout cela prouve que des gens ont encore envie d'investir dans notre commune et que Mittersheim reste attractif.

Souhaitons beaucoup de réussite à ces jeunes entrepreneurs tout comme nous le souhaitons également aux commerçants déjà en place et une très bonne retraite à M. Isler.

Après des années d'attente, la fibre est enfin arrivée dans notre village au printemps dernier. L'inauguration en grande pompe en présence de nombreux élus dont Patrick Weiten (président du conseil départemental de la Moselle) et Roland Klein (président de la CCSMS) allait permettre le démarrage du raccordement de l'ensemble des habitants.





Et autant le dire, pour certain d'entre nous ce ne fut pas une mince affaire, voire même un véritable parcours du combattant. Les équipes de raccordement ont rencontré de nombreuses difficultés allongeant ainsi le délai d'installation du très haut débit. Pour exemple, M. le Maire n'a obtenu la fibre que fin novembre.

Néanmoins et malgré ce démarrage pour certain un peu houleux, la fibre est une avancée énorme pour notre village. Son arrivée va nous permettre de mieux vivre avec notre temps. Nous disposons enfin d'un réseau digne de ce nom.

Internet devient aujourd'hui incontournable voir même indispensable, certaines démarches administratives par exemple ne se faisant plus que par son biais.



Après 30 ans d'absence, le trophée Paul Michaux a fait son retour puisque la commune en a accueilli une étape en décembre dernier.

C'est à l'initiative de Charles Gachenot qu'a pu avoir lieu cet événement. Avec l'aide de ses collègues du CNS, il s'est occupé des différentes démarches à suivre, de l'organisation et des tracés dans le but de proposer des animations dans la commune tout au long de l'année pas uniquement durant la saison estivale.

La neige tombée dans la nuit a rendu le terrain particulièrement glissant et boueux, ce qui a fait le bonheur des amateurs de cross country avec en plus un parcours très sélectif.



Près de 200 personnes ont fait le déplacement, un joli succès pour cette première. A noter que 2 locaux (Stéphanie Sommer et Quentin Frantz) se sont illustrés en terminant sur le podium de leur catégorie respective.



Le macadam a été refait sur la route du Pont Neuf, en octobre.



EN COURS D'ANNEE

Le Festival de Mittersheim, fin juillet
avec le groupe Pole Position puis Emile & Image

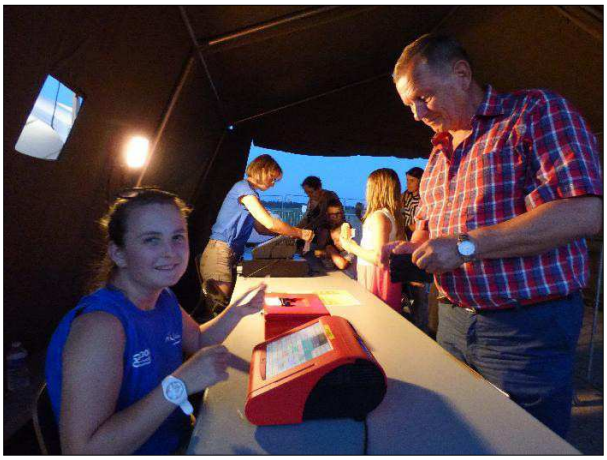




















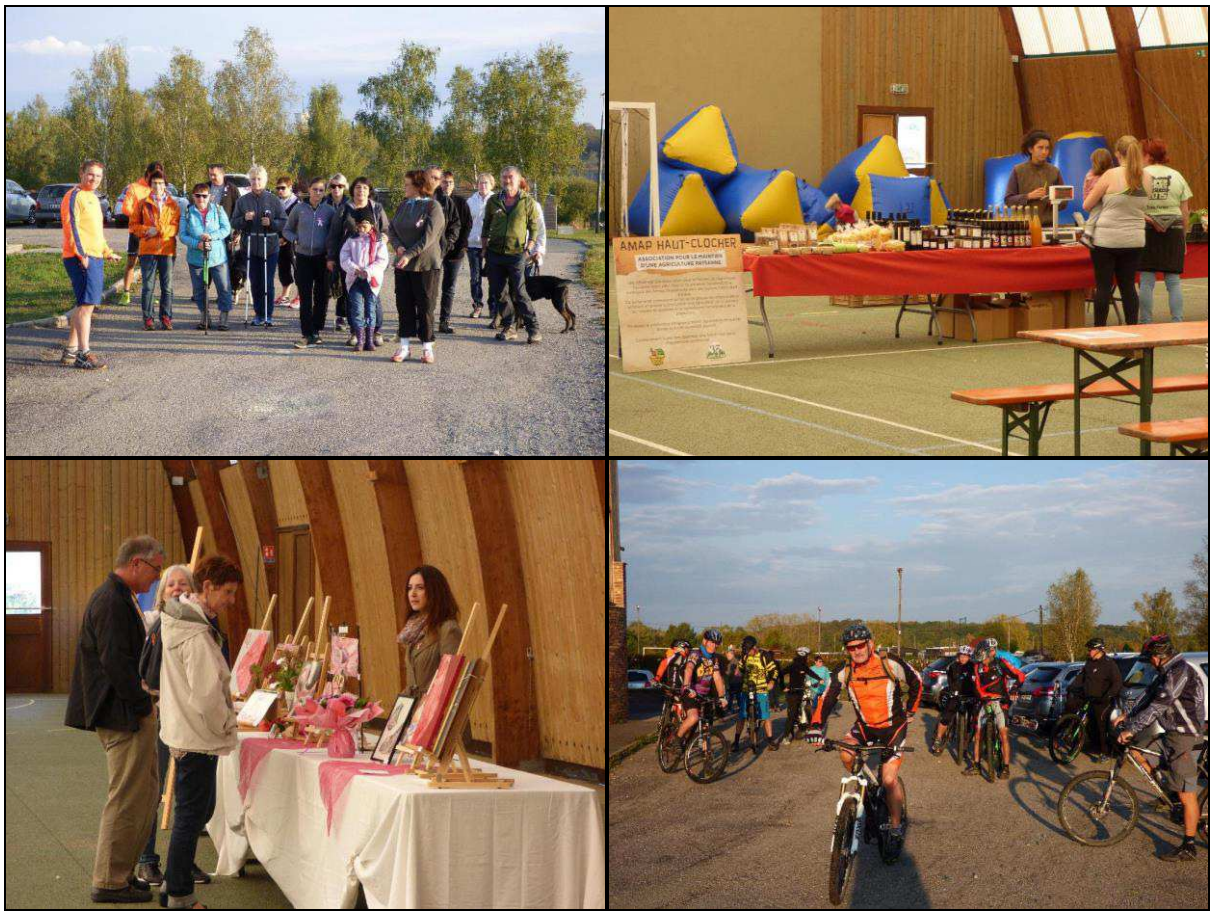




La Romantica démolie.



Octobre Rose.



2018, c'était aussi
- la Fête de l'eau ;
- La semaine du développement durable ;
- Les Olympiades ;
- Les programmes sportifs (gym douce, gym enfant, gym tonic, qi gong) ;
- Les feux du 13 juillet.

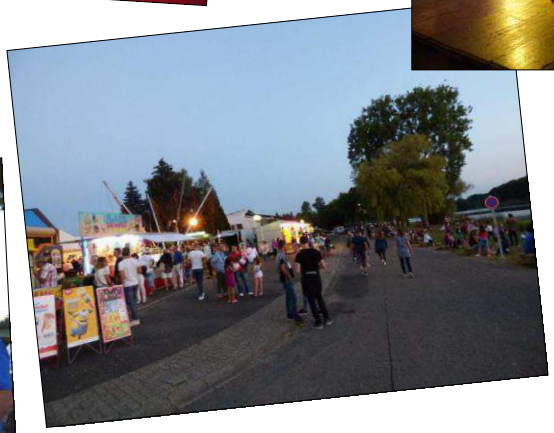


















Le repas des séniors

Une centaine de personnes étaient réunies autour du repas préparés par l'Escale et L'Authentique. Le service était assuré par les conseillers municipaux et les membres de L'Authentique, alors que l'orchestre Anyway s'est occupé de l'ambiance musicale.



Dimanche 13 Janvier 2019










M. le député, Fabien DI FILIPPO et M. le Pdt de la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud, Roland KLEIN, nous ont honorés de leur présence.

Les décorations






































Joyeuses Fêtes



VIE SCOLAIRE

Descriptif du projet C.E.P.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les élèves de la classe de CM se sont engagés dans un projet "Canal - Etang - Patrimoine" en partenariat avec le CNS. L'objectif de ce projet est de découvrir et approfondir ses connaissances quant aux spécificités du village de Mittersheim en lien avec son canal et son étang dans le but de créer outils et animations permettant le partage de ce patrimoine avec divers publics. Afin d'étoffer leurs recherches, les élèves ont fait appel aux habitants de Mittersheim. Certains ont apporté documents d'archives, anciens journaux, anciennes photographies et cartes postales. Mme BOG-THOMAS, ses élèves ainsi que Charles GACHENOT et Robin DUGUET remercient toutes ces personnes car, sans ces documents, exploités avec plaisir et intérêt par les enfants, le projet n'aurait pas pu si bien avancer.



sortie vélo/péniche - octobre 2018

VIE AU VILLAGE

NAISSANCES

- Hugo ANDRESS le 27/08/2018

MARIAGES

- Yannick CARBILLET et Sarah KREMER le 28/07/2018



PACS

- Manuella SPENGLER et Sébastien FEUND le 29/09/2018
-

DECES

- Alain HUCK, le 22/01/2018
- Jean BLETTNER, 05/04/2018
- René WELTER, le 06/04/2018
- Yvonne ADAM, épouse ABECK, le 06/05/2018
- Hermine KLEIN, le 26/06/2018
- Eliane DICOP, épouse DURMEYER, le 05/08/2018
- Denis REEB, le 29/12/2018

Nous avons appris le décès de Jean-Pierre Rohart, le 27 décembre 2018, qui était animateur au sein du CNS.

ANNIVERSAIRES de nos ainés

Mme HERMANN	née HASSDENTEUFEL	Elise	03/01/1920
Mme BEYEL	née CORDONNIER	Marie	01/04/1921
M. RINGWALD		Marcel	10/06/1921
Mme POIROT	née ETIENNE	Cécile	06/11/1923
Mme RINGWALD	née KARCHER	Anne	24/05/1925
Mme TRIES	née GORNIX	Rose	29/06/1925
M. RAUCH		Emile	07/10/1925
Mme AUBERT	née EMMENECKER	Marcelle	08/10/1927
Mme PEIFFER	née WENTZINGER	Ernestine	15/12/1927
Mme ANCHLING	née FREISSE	Simone	10/12/1928
Mme RAUCH	née STEIL	Liliane	29/11/1929
Mme DAMM	née STOCKY	Elfriede	30/01/1931
Mme BOUSCH	née FROEHLINGER	Yvonne	05/07/1931
Mme GERMAIN	née GLOUTH	Marie	18/07/1931
Mme GAUTHIER	née RAUCH	Irma	28/12/1931
M. KARCHER		Jean	16/07/1932
Mme GROSSE	née LETSCHER	Marie	02/08/1932
M. KURZ		Charles	17/09/1932
M. GERMAIN		François	23/09/1932
M. SIMON		Claude	07/04/1933
Mme EHRET	née SPECHT	Marcelle	19/07/1933
M. BUTTNER		Horst	29/07/1933
Mme ZNIDARIC	née MULLER	Jeanne	13/08/1933
M. POINSIGNON		Mansuy	02/04/1934
M. PFLAUM		Fridolin	08/01/1935
M. KARCHER		Rémy	17/05/1935
Mme DE TOGNI	née SCHAMBER	Marlise	09/06/1935
Mme HAFER	née HAEFLING	Marie	11/07/1935
Mme DALANJI	née DER NERSESSIAN	Jacqueline	21/07/1935
Mme WINKLER	née SCHILT	Marie	09/09/1935
Mme POINSIGNON	née KUNEGEL	Marie	22/09/1935
Mme LUTZ	née BERG	Marie	28/12/1935
Mme HETZEL	née KARCHER	Lydie	31/12/1935
Mme KUNEGEL	née KARCHER	Adrienne	01/02/1936
Mme POINSIGNON	née GERMAIN	Mathilde	29/09/1936
Mme GRABHERR	née LESQUIR	Anna	05/11/1936
M. SCHAMBER		Catherine	22/02/1937
M. FROEHLINGER		Christiane	27/04/1937
M. DURMEYER		Antoine	05/12/1937
Mme DISCHER	née SCHAMBER	Caroline	22/03/1938
Mme KARCHER	née HARTION	Hélène	29/04/1938
M. GIESSINGER		Raymond	03/06/1938
M. DISCHER		Gérard	09/06/1938
Mme SORGIUS	née SCHAMBER	Christiane	23/06/1938
M. DE TOGNI		Mario	02/07/1938
Mme SCHMITT	née BRUA	Eliane	13/10/1938
M. POINSIGNON		Médard	23/12/1938



Quelques anniversaires en photos…





INFO COMCOM

COVOITUREZ À DEUX PAS DE CHEZ VOUS !



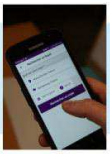
Pour simplifier le regroupement des covoitureurs, la **Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud** a aménagé 6 parkings de covoiturage situés à proximité des grands axes de circulation dans les communes suivantes :

- **Fénétrange**
- **Héming**
- **Moussey**
- **Plaine-de-Walsch**
- **Sarrebourg**
- **Troisfontaines**

En 2019, l'intercommunalité va investir davantage dans les aires de covoiturage en installant des bornes de recharge pour véhicules électriques et des abris vélo-moto.

POUR TROUVER DES COVOITUREURS :

Connectez-vous sur le site **www.isiauto.fr** ou utilisez l'application **IDVROOM Covoiturage** !



Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

AVEC LE SOUTIEN DE climaxion anticiper · économiser · valoriser — Grand Est — Union européenne

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE — MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

FAITES LE PLEIN À L'ÉLECTRIQUE !



BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud met à votre diposition 17 bornes de recharge pour véhicules électriques. Elles se situent dans les communes suivantes : **Abreschviller, Fénétrange, Héming, Langatte, Lorquin, Moussey, Niderviller, Plaine-de-Walsch, Réding, Sarrebourg et Troisfontaines.**

Rechargez votre véhicule à partir de 3€ !

Pour utiliser ces bornes de recharge :

Rendez-vous sur : **www.freshmile.com** ou télécharger l'application **FRESHMILE**.

LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Louez à la journée, à la semaine ou au mois un vélo à assistance électrique. Utilisez le deux roues pour circuler facilement au quotidien : une bonne pratique pour votre santé.

Déplacez-vous sans effort jusqu'à 25km/h et 50km d'autonomie !

Pour plus d'informations :
www.isibus.fr ou contactez l'agence iSibus au **0 800 710 636**



Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

AVEC LE SOUTIEN DE climaxion anticiper · économiser · valoriser — Grand Est — Union européenne

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE — MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

L'ESPACE ÉNERGIE HABITAT :
LE PARTENAIRE DE VOS PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE !

La **Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud**, labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte met à disposition de ses habitants depuis 2016 : l'Espace Énergie Habitat. Ce service propose des conseils et un **accompagnement personnalisé, neutre et gratuit** pour les particuliers qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation. Ainsi, notre conseiller Antoine KIRVELLE vous accueille chaque mardi sur rendez-vous dans son bureau situé dans le bâtiment de la maison de l'emploi à Sarrebourg.

ESPACE ENERGIE HABITAT TERRITOIRE de SARREBOURG

« LES FRAIS DE CHAUFFAGE REPRÉSENTENT UN COÛT IMPORTANT DANS LE BUDGET DES MÉNAGES AINSI LES RÉNOVATIONS ÉNERGETIQUES PERMETTENT D'EFFECTUER DES ÉCONOMIES POUR RÉDUIRE CES DÉPENSES. »


© Photo RL

Depuis 2 ans, l'Espace Énergie Habitat a accompagné plus de 500 personnes dans leurs travaux de rénovation. Antoine KIRVELLE nous explique « *J'étudie l'ensemble des possibilités avec les particuliers en observant les avantages et les inconvénients qu'elles apportent, en prenant compte du budget dont dispose le propriétaire. J'aide les particuliers dans leurs démarches administratives pour obtenir les aides publiques disponibles. Les lois évoluent rapidement, il est parfois compliqué pour les particuliers de connaître l'ensemble des aides mobilisables. De même, je propose des listes d'artisans RGE et je vérifie les devis pour les propriétaires.* »

« L'ESPACE ÉNERGIE HABITAT EST UN SOUTIEN TRÈS UTILE ! »

Nadine. D, une propriétaire qui a profité des conseils de l'Espace Énergie Habitat, témoigne : « *Le conseiller m'a informé sur les différentes solutions que je pouvais adopter pour faire des économies de chauffage dans ma propriété. De plus, son aide fut très précieuse concernant les démarches administratives qui sont très fastidieuses. Ce service m'a permis de concrétiser mon projet de rénovation grâce à l'accompagnement dont j'ai pu bénéficier* ».

Plus d'informations :

Par Téléphone au 03 87 86 46 62 (Du lundi au vendredi de 9h - 12h et de 13h30 - 17h)

Par mail à l'adresse suivante: mosellecentre@eie-grandest.fr

11 rue Erckmann Chatrian, 57400 Sarrebourg (uniquement sur rendez-vous)



Et si c'était le bon moment pour faire des travaux de rénovation énergétique ?



FAITES APPEL À L'ESPACE ÉNERGIE HABITAT !

Un service proposé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

Nous vous proposons des conseils et un accompagnement **personnalisé**, **neutre** et **gratuit** pour :

- Définir et prioriser les travaux à entreprendre dans votre logement
- Mobiliser les aides publiques disponibles pour la rénovation thermique
- Solliciter les entreprises qualifiées et locales
- Vérifier la compatibilité des devis avec vos objectifs de rénovation

Vous avez des questions sur un système de chauffage ou sur une technique d'isolation ?

Vous souhaitez de l'aide pour les démarches administratives et connaître le montant des aides financières mobilisables pour votre projet ?

ESPACE ENERGIE HABITAT TERRITOIRE de SARREBOURG

Contactez un conseiller à l'Espace Énergie Habitat :

Par Téléphone au 03 87 86 46 62
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Par mail à l'adresse suivante:
mosellecentre@eie-grandest.fr

Espace Énergie Habitat
11, rue Erckmann Chatrian 57400 Sarrebourg
(uniquement sur rendez-vous)

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

AVEC LE SOUTIEN DE climaxion anticiper • économiser • valoriser

PROJET
aménagement de la zone de loisirs

Le Projet : L'objectif est de redonner à cet espace la qualité qui est la sienne au travers des éléments paysagers naturels et de tirer parti de ce potentiel qui a fait le succès passé du site.
Le projet prévoit d'offrir, à l'issue des travaux, une nouvelle image qui mettra en valeur le site et une capacité en rapport à la demande et à la modification des usages. Il est important que le site présente une attractivité nouvelle et surtout renouvelée.

Les Accès : La circulation devra faire l'objet d'une réflexion approfondie, avec un parking principal de 52 places véhicules légers et emplacements pour vélos et vélomoteurs, et un autre le long de la voie vers l'intérieur du site, côté bâtiment accueil.
La voie d'accès reprofilée et modifiée dans son gabarit et son tracé va continuer à distribuer les espaces publics et privés ainsi que les parkings complémentaires créés : parking à l'arrière du bâtiment existant (ancienne gendarmerie) réhabilité en petit local commercial : 7 places à l'arrière, 5 devant soit 12 places.
Un parking orienté Est-Ouest dans le prolongement du bloc sanitaire relié directement sur la rue du Stade (46 places) et enfin un parking en épi le long de la rue qui descend vers l'étang et qui se termine au droit du restaurant.
Soit un total de 150 places créées sur le domaine public, volontairement disposées le long et autour de l'espace central qui relie la rue à l'étang.
La plage est confortée dans sa surface et est même agrandie en longueur vers le Sud et en largeur vers l'Est. A cet effet, les aires de camping et caravanes s'en trouvent réduites d'environ 5 à 10 mètres.
Le cheminement piéton qui distribue toute la longueur de la place est redessiné et réaménagée et fonctionne comme une esplanade minérale en belvédère sur l'étang. Esplanade piétonne qui relie toutes les entités.

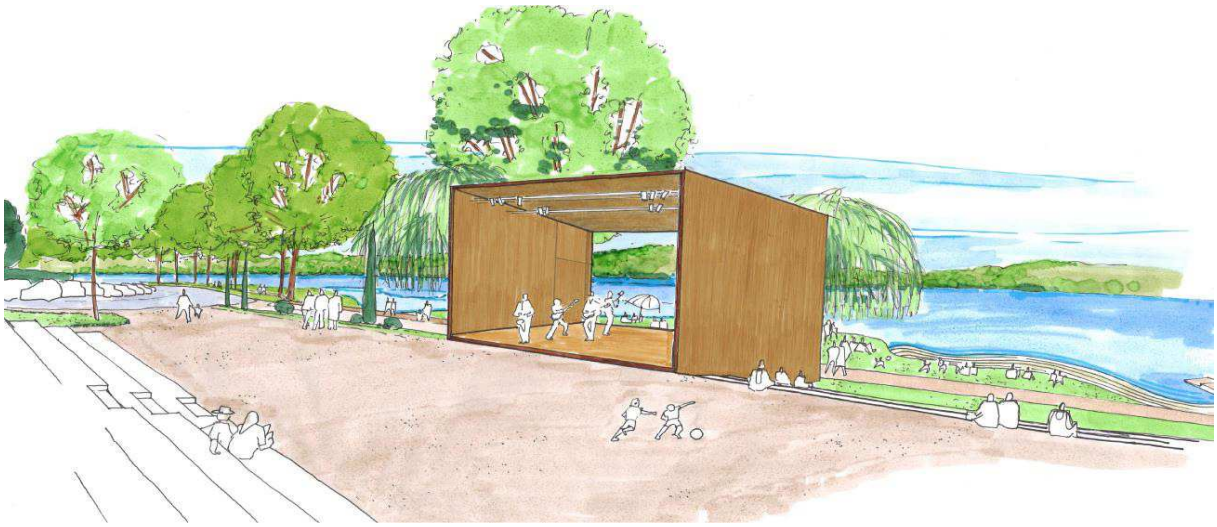


La place centrale : Elle est reconsidérée sur toute sa surface. Entièrement débarrassée de toute circulation de véhicules (sauf urgence), sa composition va permettre d'en créer un véritable espace public propre à animer le site.
Il est prévu un traitement en terrasse d'un dénivelé d'environ 1,30 au nombre de quatre reliées par des petits talus, supports de plantations décoratives. Ce rythme de terrasses est l'occasion de pouvoir affecter une fonction différente à chacune.
Cette place se comporte à la fois comme le lieu de toutes les rencontres, en quelque sorte un forum.
En fonction des saisons et des besoins, cette place devient le vivier des plaisanciers qui vont à la plage, qui va pouvoir empiéter sur la place si besoin ou support de manifestations sportives, de jeux d'enfants sécurisés par l'absence de voiture ou plus simplement portion et halte de parcours de santé.
Des équipements sont prévus pour remplacer les bâtiments de restauration : Un snack dans une première phase, et la possibilité d'en installer un deuxième.

Selon la demande, ils seront le lieu de convivialité et de consommation principalement en saison estivale.



Un kiosque couvert, d'une surface utile de 71 m² et 19 m² de rangement, permettra de réaliser de petites manifestations.
Le choix de le mettre en partie basse de la place, et non en partie haute, permet ainsi de traiter une partie du dénivelé en gradins, comme un amphithéâtre extérieur.
Le kiosque est décentré vers le Sud de façon à libérer la perspective vers l'étang depuis la place. De forme cubique, avec la possibilité d'être "transparent", permet d'offrir une vue cadrée vers la nature, comme un tableau.



Un petit bâtiment destiné à abriter le petit matériel, complément de location de pédalos est équipé également de casiers individuels pour le public (26 casiers). Sa toiture accessible sert aussi de point de surveillance pour les maîtres nageurs en pleine saison.
Les bâtiments seront tous en structure bois avec une vêture en clins de mélèze ajourés. Les couvertures seront toutes végétalisées.

Numéros & Horaires

Mairie de Mittersheim

Permanence les mardis et vendredis de 16h à 18h.
mittersheim@orange.fr
mittersheim.fr

Maire	Secrétariat
Jean-Luc Huber 06 08 05 17 10	Marina HUSSON 03 87 07 67 04

1e Adjoint	2e Adjoint	3e Adjoint	4e Adjoint
Sébastien Huber 06 83 05 27 66	Alexandra Fixaris 07 80 33 11 13	Thierry Killian 06 86 25 69 47	Valérie Kremeur 06 73 07 07 10

URGENCES

Sapeurs-Pompiers : 18
SAMU : 15
Gendarmerie / Police : 17
Urgences n°Européen : 112
Secours pour les personnes sourdes et malentendantes : 114
Médecin Dr Krantz Bletterer : 03 87 07 60 33

Agence postale de Mittersheim : 03 87 07 51 22

Horaires d'ouverture :

Mardi :	09h00 - 11h30
Mercredi :	13h30 - 15h00
Jeudi :	09h00 - 11h30
Vendredi :	13h30 - 15h00
Samedi :	09h00 - 11h00

Abbé Patrick MULLER, Presbytère catholique, Sarraltroff, 03 87 07 74 96.

Pasteur Christophe Strohm, président du consistoire, Hangviller, 03 87 08 01 16.

